



Ce dossier, est accessible sur le site www.saintpolsurternoise.fr dans la rubrique "vie économique et associative".

NOTICE

Dossier de demande de subvention de fonctionnement

CONSTITUTION DU DOSSIER

En fonction de la nature de votre demande :

Subvention pour le fonctionnement général de l'association :

- le dossier de demande de subvention
- le dernier rapport moral et financier de l'association approuvé en AG¹
- un relevé d'identité bancaire
- une attestation d'assurance

Subvention pour un projet spécifique

- le dossier de demande de subvention
- le dernier rapport moral et financier de l'association approuvé en AG¹
- un relevé d'identité bancaire
- dans les 3 mois suivant la fin du projet : compte-rendu moral et financier du projet spécifique
- une attestation d'assurance

Subvention pour l'acquisition de matériel

- le dossier de demande de subvention
- le dernier rapport moral et financier de l'association approuvé en AG¹
- un relevé d'identité bancaire
- le devis
- dans les 3 mois suivant l'acquisition : facture acquittée
- une attestation d'assurance

Pièces supplémentaires pour une première demande et en cas de renouvellement si modification :

- les statuts de votre association
- une copie de l'extrait d'inscription au registre du journal officiel
- la liste des membres du conseil d'administration et leur qualité
- la convention signée avec la Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise

¹ le rapport moral et financier de l'association comprend le bilan, le compte de résultat, les annexes certifiés par le commissaire aux comptes ou le Président, et un rapport d'activités.

IMPORTANT

LE DOSSIER COMPLET EST A ADRESSER

Par courrier à Madame le Maire de Saint-Pol-sur-Ternoise / Place Hôtel de Ville 62130 Saint Pol sur Ternoise

Date limite de dépôt : 31 janvier 2026

Tout dossier incomplet, ne pourra être étudié.

Pour tout renseignement :

Service animation – Tél : 03.21.03.52.72 / Mail : b.evrard@saintpolsurternoise.fr